



Assemblée générale de parents

Procès-verbal

De la séance ordinaire du 22 septembre 2015

Durée	No	Sujet	Objet
	1-	Ouverture de la séance à 19 h 36.	
Résolution #AG 15-16-01	2-	<p>Nomination d'un ou d'une secrétaire</p> <p>Madame Guylaine Thivierge est désignée comme secrétaire et prend les présences.</p> <p>a) Présences</p> <p>Sont présents(es) :</p> <p style="margin-left: 40px;"> Josiane Arsenault-Dubé, parent Chantal Collette, parent Valérie Fugère, parent Nathalie Huchette, directrice Stéphane Laliberté, parent Karinne Lebel, parent Sybelle Poirier, parent Mylène Rondeau, parent Guylaine Thivierge, parent Marie-Claude Tremblay, parent </p>	Constat

Durée	No	Sujet	Objet
#AG 15/16-02	3-	<p>Lecture et adoption de l'ordre du jour</p> <p>Il est proposé, par madame Josiane Arsenault-Dubé, et appuyé par madame Karinne Lebel,</p> <p>QUE l'ordre du jour, tel que proposé, soit adopté :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue. 2. Nomination d'un ou d'une secrétaire. 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour. 4. Lecture et adoption de compte rendu du 24 septembre 2014. 5. Information sur le conseil d'établissement, l'organisme de participation aux parents et le comité de parents. 6. Présentation du bilan annuel du CÉ. 7. Élections au Conseil d'établissement et au Comité de parents. <ol style="list-style-type: none"> 7.1. Nomination d'un ou d'une président(e) d'élection. 7.2. Nomination d'un ou d'une secrétaire d'élection. 7.3. Procédure de mise en candidature au Conseil d'établissement. 7.4. Élection des parents (3 postes). 7.5. Élection du représentant ou de la représentante au Comité de parents. 7.6. Élection d'un(e) substitut du représentant au Comité de parents. 7.7. Décision de formation de l'organisme de participation aux parents. <ol style="list-style-type: none"> 7.7.1. Élection des membres. 8. Autres sujets. 9. Levée de l'assemblée. <p>Adoptée à l'unanimité.</p>	Adoption
#AG 15/16-03	4-	<p>Lecture et adoption du compte rendu du 24 septembre 2014</p> <p>Madame Chantal Collette, appuyée par madame Sybelle Poirier, propose l'adoption du compte rendu, tel que présenté.</p> <p>Adoptée à l'unanimité.</p>	Adoption

Durée	No	Sujet	Objet
	5-	<p>Information sur le Conseil d'établissement, l'organisme de participation aux parents et le Comité de parents</p> <p><i>Le Conseil d'établissement (CÉ)</i></p> <p>Madame Nathalie Huchette expose à l'assemblée le rôle et les fonctions du CÉ.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le CÉ est un forum décisionnel doté de pouvoirs sur de nombreux sujets reliés sur la vie à l'école, tels que : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Adopte le budget annuel de l'école; ✓ Adopte la convention de gestion et de réussite éducative; ✓ Approuve la grille-horaire; ✓ Approuve la politique d'encadrement; ✓ Approuve les règles de conduite; ✓ Adopte le plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation; ✓ Informe la communauté ("Si l'Amitié m'était contée"); ✓ Approuve les modalités d'application du régime pédagogique; ✓ Approuve la programmation des activités pédagogiques (l'organisation et la gestion); ✓ Approuve la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers. ▪ Le CÉ est composé de cinq parents, de quatre enseignants, d'un représentant du service de garde et d'une possibilité de deux membres représentant la communauté. <p>Pour l'année scolaire en cours, les enseignantes qui siègeront au CÉ seront : mesdames Julie Châteauneuf, Lyse Côté, Gaëtane Langevin et Isabelle Tardif. Madame Sonia Poliseo sera membre du CÉ en tant que représentante du service de garde. Pour le moment, le CÉ n'a pas de membre représentant la communauté. Toutefois, la place demeure disponible à toute personne qui manifeste son intérêt à assister aux séances du CÉ, et qui répond aux exigences de ce poste.</p> <p><i>L'organisme de participation des parents (OPP)</i></p> <p>Mesdames Valérie Fugère et Nathalie Huchette définissent en quoi consiste l'OPP.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'OPP a pour but de promouvoir la participation des parents à la réussite scolaire des élèves. 	Information

Durée	No	Sujet	Objet
	5-	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'OPP donne son avis aux parents du CÉ sur tout sujet qui concerne les parents ou sur lequel les parents du CÉ le consultent. ▪ L'OPP fait l'arrimage entre les besoins de l'école et les offres/intérêts de parents bénévoles. ▪ L'OPP n'a pas de pouvoir décisionnel et sa structure est moins formelle que celle du CÉ. ▪ L'OPP est formé lorsqu'un parent en fait la demande lors de l'assemblée générale. <p><i>Le comité de parents</i></p> <p>Mesdames Karinne Lebel et Valérie Fugère font un survol des fonctions du comité de parents. Chaque école doit y être représentée par un parent.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir la participation des parents aux activités de la Commission scolaire. ▪ Donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement de la Commission scolaire. ▪ Transmettre à la Commission scolaire l'expression des besoins des parents. ▪ Donner à la Commission scolaire son avis sur toute question qu'elle est tenue de lui soumettre. ▪ Seul un parent membre du CÉ peut siéger à titre de représentant de l'école sur le comité de parents de la Commission scolaire. ▪ Ce parent est élu à l'assemblée générale parmi les parents élus au Conseil d'établissement. <p>Il est à noter que les séances du comité de parents sont sur une base mensuelle et ont lieu au siège social de CSP à St-Bruno-de-Montarville.</p>	Information
	6-	<p>Présentation du bilan annuel du CÉ</p> <p>Ce point est reporté à la prochaine séance du CÉ.</p>	

Durée	No	Sujet	Objet
	7-	<p>Élections au Conseil d'établissement et au comité de parents</p> <p>7.1. Nomination d'un ou d'une président(e) d'élection</p> <p>Madame Chantal Collette se propose comme présidente d'élection.</p> <p>7.2. Nomination d'un ou d'une secrétaire d'élection</p> <p>Madame Guylaine Thivierge se propose comme secrétaire d'élection.</p> <p>7.3. Procédures de mise en candidature au Conseil d'établissement</p> <p>Madame Nathalie Huchette informe l'assemblée qu'il y a deux façons possibles de procéder aux mises en candidature. Tout d'abord, la personne intéressée à siéger au CÉ peut, elle-même, se proposer. Par la suite, celle-ci sera invitée à s'adresser à l'assemblée dans le but de faire connaître ses motivations à obtenir le poste. Cependant, il est aussi possible de proposer une tierce personne qui peut accepter ou refuser sa mise en candidature.</p> <p>Pour l'année scolaire 2015-2016, il y a trois postes à combler, et ce, pour un mandat de 2 ans.</p> <p>Madame Sybelle Poirier se propose.</p> <p>Madame Josiane Arsenault-Dubé propose Mylène Rondeau, elle accepte.</p> <p>Madame Marie-Claude Tremblay se propose.</p> <p>Madame Valérie Fugère se présente pour une septième année consécutive.</p> <p>Madame Josiane Arsenault-Dubé propose monsieur Stéphane Laliberté, il accepte.</p> <p>Madame Karinne Lebel se propose pour un deuxième mandat.</p> <p>Les six (6) parents nommés ci-haut se prononcent quant à leurs motivations et leurs intérêts à siéger au CÉ.</p>	Élection

Durée	No	Sujet	Objet
<p>Résolution #AG 15/16-04</p>	<p>7-</p>	<p>Considérant le fait qu'elle ne pourrait siéger sur le CÉ advenant qu'elle revienne à l'emploi du service de garde, et que son élection la placerait possiblement dans l'obligation de refuser tous remplacements à l'école de l'Amitié (SDG), madame Sybelle Poirier se désiste.</p> <p>7.4. Élection des parents (3 postes)</p> <p>Comme il y a six candidatures pour trois postes à combler, il y aura donc élections.</p> <p>Chacune des personnes présentes bénéficie de son droit de vote, avant que l'on procède au comptage.</p> <p>Suite au résultat des votes, ce sont mesdames Valérie Fugère, Mylène Rondeau et Karinne Lebel qui siégeront au Conseil d'établissement, et ce pour un mandat de deux (2) ans.</p> <p>7.5. Élection du représentant ou de la représentante au Comité de parents.</p> <p>À déterminer lors de la séance du CÉ du mois d'octobre.</p> <p>7.6. Élection d'un ou d'une substitut du représentant au Comité de parents</p> <p>À déterminer lors de la séance du CÉ du mois d'octobre.</p> <p>7.7. Décision de formation de l'OPP</p> <p>Tel que cela fut annoncé lors de la tenue de la séance du CÉ du mois de mai 2015, Madame Josiane Arsenault-Dubé maintient sa décision de ne pas reprendre la présidence de l'OPP. En effet, considérant la surcharge de travail que cela implique, les membres de l'OPP ne sont plus en mesure d'en assumer la charge. Les membres de l'OPP privilégient davantage une forme de "bonification" du CÉ. Par exemple, en encourageant tout parent porteur de projet (campagnes de financement) à venir s'exprimer lors des CÉ et à s'impliquer dans la mise en place des idées retenues par les membres du CÉ.</p> <p>7.8. Calendrier des rencontres de l'année 2015-2016</p> <p>Madame Nathalie Huchette nous propose un calendrier des dates des séances du conseil d'établissement pour l'année 2015-2016.</p> <p>Il est proposé par madame Karinne Lebel, et résolu :</p>	<p>Élection</p>

Durée	No	Sujet	Objet
<p>Résolution #AG 15/16-05</p>	<p>7-</p>	<p>Que le projet de calendrier des réunions du conseil d'établissement, pour l'année scolaire 2015-2016, soit adopté tel que proposé.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Lundi 26 octobre 2015 à 19h30 ✓ Lundi 7 décembre 2015 à 19h30 ✓ Lundi 15 février 2016 à 19h30 ✓ Lundi 18 avril 2016 à 19h30 ✓ Lundi 6 juin 2016 à 19h30 <p>*Il est possible d'ajouter une date pour une rencontre extraordinaire, au besoin.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	<p>Élection</p>
	<p>8-</p>	<p>Autres sujets</p> <p>Madame Nathalie Huchette invite les personnes présentes à exprimer leurs idées, à savoir ce que le CÉ peut offrir aux parents. Madame Josiane Arsenault-Dubé propose l'idée de revampier le décor de l'école, par exemple le coin des casiers. À cet effet, madame Huchette informe les membres qu'elle fait actuellement des démarches, afin d'obtenir une subvention destinée à l'embellissement de la cour d'école. Dans un autre ordre d'idées, madame Huchette apprend aux membres que la compagnie Costco, qui avait remis 50 sacs à dos à l'école de l'amitié l'an dernier, a récidivé en nous faisant parvenir 50 nouveaux sacs à dos, en plus de plusieurs dictionnaires.</p> <p>Un parent s'interroge sur le fait que le voyage à Québec, que faisaient les élèves de 5e année par les années passées, n'est plus à la programmation des activités parascolaires. Madame Huchette explique à l'assemblée que cette décision appartient aux enseignants(es) en poste et que, pour le moment, ce voyage ne fait plus partie des projets de sortie. De plus, les élèves auront l'opportunité de participer à un voyage similaire lorsqu'ils fréquenteront l'école secondaire.</p> <p>Madame Karinne Lebel déplore le fait que, lors de la rentrée scolaire, plusieurs parents et enfants se sentaient perdus, étant donné que l'équipe-école n'a pas été officiellement présentée, tel que vécu les années passées, ceci étant attribuable aux moyens de pression exercés par l'équipe-école. En effet, parents, élèves et enseignants semblaient un peu dépourvus lorsque vint le moment d'intégrer l'école avec le bon groupe. Madame Nathalie Huchette mentionne que les parents lui ont exprimé leur mécontentement, en ce qui concerne la façon dont la rentrée scolaire s'est déroulée.</p>	<p>Information</p>

Durée	No	Sujet	Objet
#AG 15/16-05	9-	<p>Levée de l'assemblée</p> <p>Il est proposé par madame Valérie Fugère et résolu :</p> <p>Que la séance soit levée à 20h47.</p> <p>Adoptée à l'unanimité.</p>	Adoption

Valérie Fugère
Présidente

Nathalie Huchette
Directrice

Guylaine Thivierge
Secrétaire